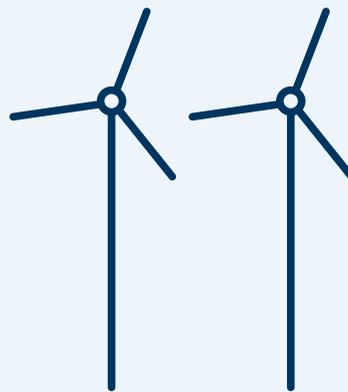
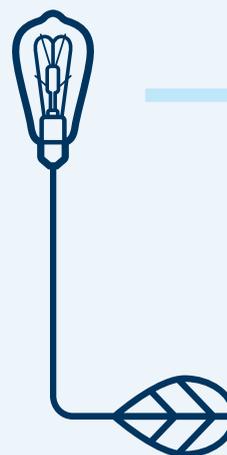
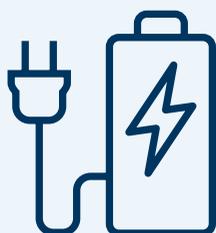
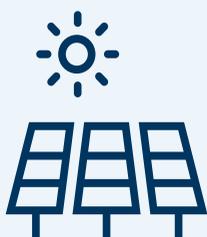


INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.



CODE DE CONDUITE



Des règles claires
pour qu'INNERGEX,
grâce à nous toutes et tous,
**demeure une entreprise
exemplaire**

RÉVISÉ - NOVEMBRE 2023

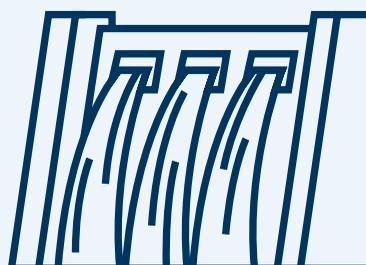


TABLE DES MATIÈRES

_ NOTRE MISSION ET NOS VALEURS	4
_ 1. OBJECTIFS ET APPLICATION DU CODE	5
1.1 À QUI S'APPLIQUE CE CODE	5
1.2 OBJECTIF DU CODE	5
_ 2. RÈGLES DE CONDUITE : DES PRINCIPES CLAIRS	6
2.1. UNE CULTURE DE RESPECT DES LOIS, DES RÈGLES ET DES RÈGLEMENTS	6
2.2. UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX.....	6
_POLITIKES ET PRATIQUES D'EMPLOI.....	6
_PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE L'INTIMIDATION AU TRAVAIL	6
_SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	7
_CONSOMMATION DE DROGUES ET D'ALCOOL	7
2.3. ÉTHIQUE ET PRATIQUES D'AFFAIRES	8
_CONFLITS D'INTÉRÊTS	8
_PRÉVENTION DE LA CORRUPTION	8
_OFFRIR ET ACCEPTER DES CADEAUX ET AUTRES AVANTAGES.....	8
_EXACTITUDE DES LIVRES ET REGISTRES.....	9
_LES BIENS ET INSTALLATIONS D'INNERGEX.....	9
_RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE NOS COMMUNAUTÉS HÔTES	9
_INFORMATION CONFIDENTIELLE ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE	9
_DIVULGATION DE L'INFORMATION	9
_MAINTENIR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION.....	9
_DÉLIT D'INITIÉS	9
_ 3. PROCÉDURE DE DÉNONCIATION	10
_ 4. SANCTIONS EN CAS DE VIOLATION	11
_ 5. FORMATION ANNUELLE ET CERTIFICATION	11
_ 6. APPROBATION ET RÉVISION DU CODE	11
_ 7. RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION	11



COMMENT AIDER INNERGEX À DEMEURER UNE ENTREPRISE CITOYENNE EXEMPLAIRE?

QUE FAIRE SI ON A CONSCIENCE DE FAITS OU GESTES QUI POURRAIENT NUIRE À CE STATUT?

CE CODE DE CONDUITE A ÉTÉ RÉDIGÉ POUR ÉNONCER CLAIEMENT LES OBLIGATIONS QUE NOUS DEVONS RESPECTER.

Depuis plus de 30 ans, Innergex a réussi à se démarquer comme chef de file dans le développement et l'exploitation d'installations d'énergie renouvelable, dans le respect de nos valeurs fondamentales.

À cet égard, ce Code de conduite est la référence qui établit les attentes que nous avons envers l'ensemble de nos employé-e-s, dirigeant-e-s, consultant-e-s, membres du conseil d'administration et autres lorsqu'ils ou elles représentent la Société.

Ce document ne couvre pas toutes les situations auxquelles vous pourriez faire face. Toutefois, dans les cas où la réponse n'est pas évidente, diverses ressources sont disponibles pour vous aider à agir correctement. Vous devez en tout temps vous sentir libre de demander de l'aide ou de signaler de possibles infractions en discutant avec votre gestionnaire, la Chef de la direction des ressources humaines, le Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire, ou avec tout membre du conseil d'administration.

Nous avons toutes et tous un rôle crucial à jouer pour préserver la réputation exceptionnelle d'Innergex et pouvons y contribuer en demeurant résolument engagés envers une croissance durable et en maintenant des normes élevées d'intégrité.

À QUI S'ADRESSE CE CODE?

LORSQU'ILS REPRÉSENTENT LA SOCIÉTÉ :

- NOTRE PERSONNEL
- NOS CONSULTANT·E·S
- LES MEMBRES DE
NOTRE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
- TOUTE AUTRE PERSONNE

MICHEL LETELLIER
Président et chef de la direction

Novembre 2023



NOTRE MISSION ET NOS VALEURS

UN CODE DE CONDUITE POUR NOUS AIDER À FAIRE LES BONS CHOIX

LE PRÉSENT CODE DE CONDUITE S'INSCRIT DANS LA MISSION ET LA VISION DE NOTRE ENTREPRISE. IL NOUS PERMET DE LES RÉALISER DANS LE RESPECT DE NOS VALEURS FONDAMENTALES.

QUELLE EST NOTRE MISSION?

Créer un monde meilleur grâce à l'énergie renouvelable.

QUELLE EST NOTRE VISION?

Dans le monde auquel nous croyons, de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité.

Innergex contribue à cette vision en maximisant son engagement à long terme, son expertise reconnue, son esprit entrepreneurial et son approche innovante.

Nous allons continuer à générer de la valeur pour nos employé-e-s, nos actionnaires, nos partenaires et nos communautés hôtes aujourd'hui afin de contribuer à un monde plus durable pour les générations futures.

Nous avons toujours à cœur de soutenir une croissance durable qui crée un rapport équilibré entre les personnes, notre planète et la prospérité.

Nous croyons en la nécessité de proposer un environnement de travail motivant, inclusif et positif dans lequel chaque membre de l'organisation peut s'épanouir.

QUELLES SONT NOS VALEURS?

VIS TA PASSION

Exploite ton désir de faire une différence et de faire partie de la solution.

ENGAGE-TOI

Assume ton travail et sois responsable envers les collègues, partenaires, actionnaires, l'environnement et nos communautés hôtes.

CULTIVE LES OPPORTUNITÉS

Sois entrepreneur et ose proposer et mettre en œuvre aujourd'hui des solutions novatrices et améliorées qui répondront aux défis de demain.

CONTRIBUE AVEC INTÉGRITÉ

Suis nos principes et traite les gens et notre planète avec respect.

ACCOMPLIS EN ÉQUIPE

Collabore avec les autres, apprends conjointement et sache bien communiquer afin de cultiver les relations et de mener à bien notre mission.

AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ

Fais la promotion d'une culture qui crée un environnement sécuritaire, sain et offrant le soutien nécessaire pour que chacun s'épanouisse.

CRÉE DE LA PROSPÉRITÉ

Crée et partage de la valeur pour continuer à faire une différence positive sur le monde de demain.

POURQUOI AVOIR UN CODE DE CONDUITE?



PARCE QUE NOUS AVONS TOUTES ET TOUS UN RÔLE À JOUER POUR QU'INNERGEX DEMEURE UNE ENTREPRISE

1.1 À QUI S'APPLIQUE CE CODE?

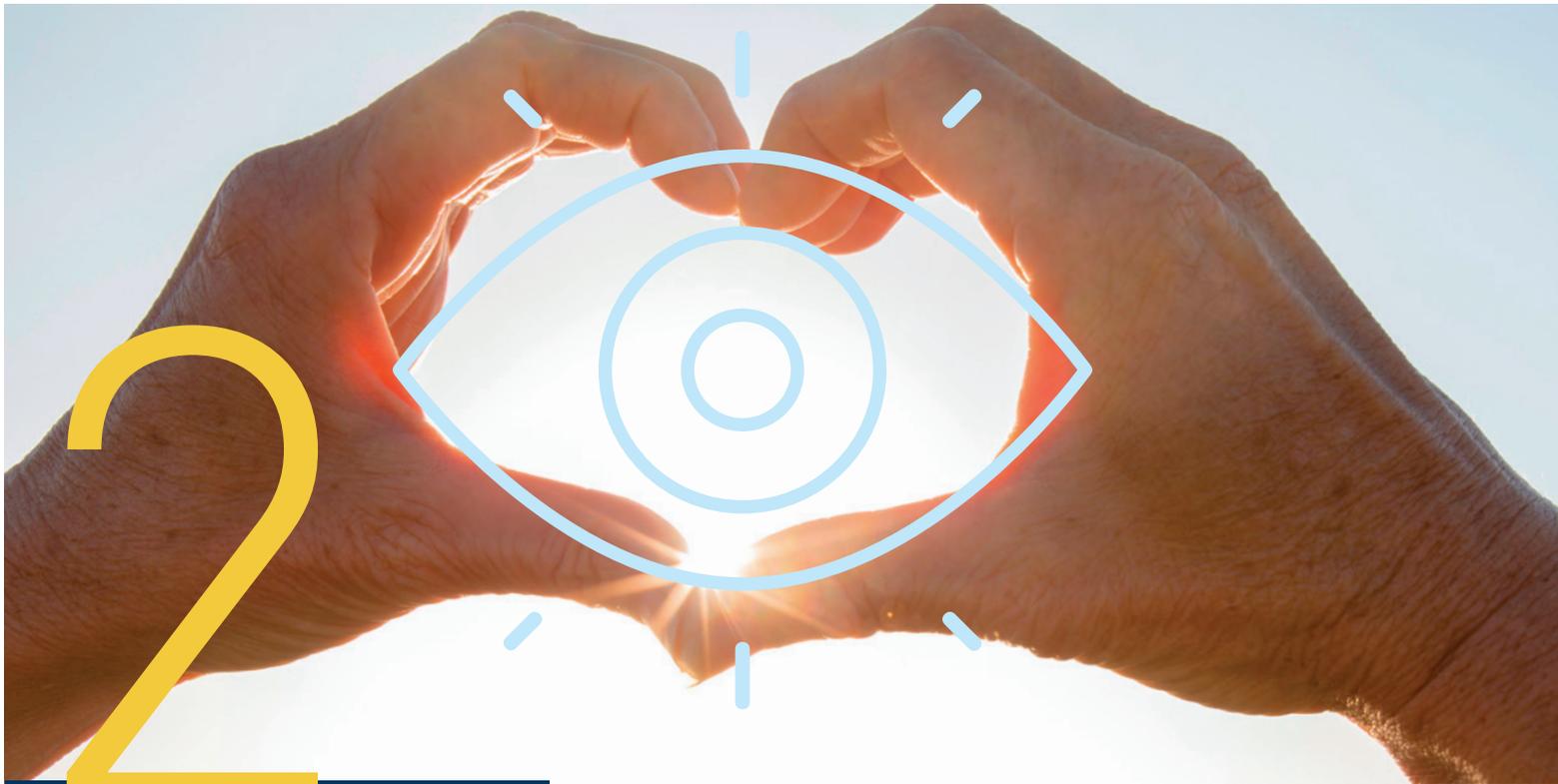
Ce Code de conduite (le « Code ») s'applique à chaque employé-e, dirigeant-e, administrateur-riche et consultant-e d'Innergex énergie renouvelable inc. et ses filiales (collectivement, « Innergex »). Ceci inclut les employé-e-s régulier-ère-s et à temps partiel et les consultant-e-s qui fournissent des services à Innergex (collectivement, « nous », « vous », « nos », ou « Membres de l'équipe d'Innergex »).

1.2 OBJECTIF DU CODE

L'objectif de ce Code est de fournir à toutes et tous des lignes directrices pour nous assurer que la réputation d'intégrité et d'entreprise citoyenne d'Innergex soit préservée grâce à des normes d'éthique élevées, soutenues par des relations ouvertes et honnêtes entre les employé-e-s, les actionnaires, les administrateur-riche-s, les dirigeant-e-s, les fournisseur-e-s, les communautés hôtes, les partenaires et les autres parties prenantes.

Le Code exige que nous adoptions un comportement éthique élevé dans toutes

les activités que nous entreprenons au nom d'Innergex. Contrevenir au Code pourrait entraîner des conséquences graves pour vous et Innergex. Le Code ne couvre pas toutes les situations ou tous les problèmes qui pourraient survenir, et chacun-e doit utiliser son jugement avec honnêteté. Le Code est complété non seulement par les documents qui y sont mentionnés, mais aussi par les politiques internes de la Société qui régissent la conduite des employé-e-s et de la direction dans l'exercice de leurs fonctions, quel que soit leur niveau de responsabilité. Le Code ne peut se substituer aux lois et règlements en vigueur dans les juridictions dans lesquelles Innergex développe ou exploite des installations de production d'énergie renouvelable, mais s'y ajoute. Il ne doit pas remplacer le jugement et le discernement. Ce Code peut être révisé de temps à autre pour tenir compte des nouvelles réalités ou des modifications apportées aux lois et règlements.



RÈGLES DE CONDUITE

DES PRINCIPES CLAIRS

DANS L'EXERCICE DE NOS FONCTIONS, NOUS DEVONS TOUTES ET TOUS METTRE EN PRATIQUE NOS CONNAISSANCES, NOS APTITUDES ET NOTRE EXPÉRIENCE AFIN DE CONTRIBUER À LA MISSION D'INNERGEX D'UNE FAÇON EFFICACE ET ÉQUITABLE, EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI ET NOS VALEURS FONDAMENTALES, ET DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT D'INNERGEX ET DE SES PARTIES PRENANTES.

Agir de façon éthique et avec respect est au cœur de notre travail et de la manière dont nous l'accomplissons. Chacun·e de nous a l'obligation fondamentale d'agir en tout temps avec honnêteté, intégrité et transparence. Cela veut dire respecter à la fois la lettre et l'esprit du Code dans tout ce que nous faisons.

2.1 UNE CULTURE DE RESPECT DES LOIS, DES RÈGLES ET DES RÈGLEMENTS

Innergex s'engage à maintenir une culture d'entreprise axée sur la conformité légale et réglementaire, et chacun·e de nous doit en tout temps respecter les lois, règles, règlements et politiques et procédures d'Innergex qui sont applicables. Innergex exerce ses activités à l'échelle internationale et doit respecter les lois applicables dans les différentes régions où elle exerce ses activités. Chaque membre de l'équipe d'Innergex se doit de connaître suffisamment la loi, les règles et règlements qui régissent ses tâches et son champ de responsabilité dans les régions visées par ses activités.

2.2 UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX

Politiques et pratiques d'emploi

Nous nous engageons à favoriser un milieu de travail dans lequel chaque individu est traité éthiquement, respectueusement et avec dignité. Innergex offre des opportunités d'emploi égales, sans égard à toute distinction fondée sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, un handicap, l'origine, la religion, la situation familiale ou autres facteurs. La Politique sur la diversité et l'inclusion est disponible au www.innergex.com.

Prévention du harcèlement et de l'intimidation au travail

Innergex s'engage à offrir un milieu de travail sécuritaire et respectueux exempt de menaces, de violence ou de harcèlement de tout genre dont, entre autres choses, le harcèlement sexuel et psychologique. Le harcèlement ou l'intimidation par un membre de l'équipe d'Innergex ne sera pas toléré. À cet égard, Innergex considère comme harcèlement toute conduite ou tout commentaire inapproprié qui (i) est reconnu ou devrait raisonnablement être reconnu pour causer l'humiliation ou l'intimidation, (ii) a pour but ou effet de gêner le travail d'un individu, (iii) a pour but ou effet de créer un milieu de travail intimidant, hostile ou offensant ou (iv) compromet autrement les possibilités d'emploi de l'individu.

Tout membre de l'équipe d'Innergex qui a connaissance d'un incident ou qui croit avoir subi une forme quelconque de harcèlement doit immédiatement le signaler au service des ressources humaines ou au service juridique. Les membres de l'équipe d'Innergex sont encouragés à signaler tout cas de harcèlement. Tout défaut de signaler un incident limite la capacité d'Innergex d'enquêter et de prendre des mesures efficaces.

Innergex enquêtera à la suite de toute plainte et pourrait entamer des enquêtes de sa propre initiative. Chaque membre de l'équipe d'Innergex est tenu de collaborer aux enquêtes de façon confidentielle conformément au présent Code. La Société s'efforcera de maintenir la confidentialité. À l'issue de l'enquête, Innergex prendra les mesures correctives appropriées, y compris des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Notre Politique pour un milieu de travail sans harcèlement, violence et intimidation et notre Politique de protection et promotion des droits de la personne, disponibles au www.innergex.com, fournissent des règles claires pour les plaintes et les procédures d'enquête.

Santé et sécurité

Innergex s'engage à fournir un milieu de travail sécuritaire pour toutes et tous et à le garder exempt de dangers. Chaque installation d'Innergex doit avoir un programme de sécurité, incluant un programme de formation approprié, et se conformer aux lois locales et règlements gouvernementaux applicables ainsi qu'aux propres normes de la Société.

Chaque employé-e doit respecter les règles de santé et de sécurité applicables à son travail. Les employé-e-s ont également la responsabilité de prendre les précautions nécessaires afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs collègues, des biens d'Innergex et de l'environnement. Veuillez signaler immédiatement à un-e superviseur-e ou à une personne désignée tout accident ou toute blessure, de même que toute pratique, toute condition ou tout équipement dangereux. Afin de protéger la sécurité de tous les membres de l'équipe, chaque membre de l'équipe doit se présenter au travail en état d'exercer ses fonctions avec discernement et libre de l'influence de toute substance pouvant l'empêcher de mener ses tâches efficacement et en toute sécurité. La Politique en matière de santé et de sécurité est disponible au www.innergex.com.

Consommation de drogues et d'alcool

La consommation, l'achat ou la vente de cannabis ou de drogues illégales ou en être sous leur influence est interdit dans tous

nos lieux de travail, ou lors de l'utilisation du matériel d'Innergex (y compris les véhicules immatriculés au nom de la Société). Les drogues illégales incluent également les médicaments sur ordonnance utilisés sans prescription valable d'un-e médecin. En outre, il est interdit de consommer de l'alcool ou d'être sous son influence dans tous nos lieux de travail, pendant les heures de travail ou lors de l'utilisation du matériel d'Innergex (y compris les véhicules immatriculés au nom de la Société). Dans certaines circonstances, les membres de l'équipe d'Innergex peuvent consommer de l'alcool lors d'événements ou lors de conférences, déjeuners, événements ou rassemblements d'affaires semblables. En tout temps, toutefois, les membres de l'équipe d'Innergex doivent faire preuve de jugement et se comporter de façon responsable et d'une manière qui ne compromettra pas leur sécurité ni celle de leur entourage ou qui risque de nuire à leur habileté à effectuer leur travail de manière sûre et productive. En tout état de cause, si la Société a des motifs raisonnables de croire que l'habileté à effectuer le travail de manière sécuritaire et productive d'un membre de l'équipe d'Innergex est compromise par l'usage de drogue, d'alcool ou de toute autre substance affectant les facultés, Innergex peut prendre les mesures raisonnables pour protéger sa sécurité et celle de son entourage, y compris, sans restriction, exiger un test de dépistage ou l'imposition de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Innergex peut, de temps à autre, établir des règles ou politiques plus contraignantes en matière de drogues et alcool. Vous devez consulter et respecter les politiques en vigueur applicables à cet effet.

QUE SIGNIFIE RESPECTER « L'ESPRIT » DU CODE?

RESPECTER L'ESPRIT DU CODE VEUT DIRE ADHÉRER À LA MISSION, À LA VISION ET AUX VALEURS FONDAMENTALES SUR LESQUELLES REPOSE LE CODE, EN AGISSANT DE FAÇON ÉTHIQUE ET PROFESSIONNELLE MÊME LORSQUE LE CODE NE TRAITE PAS SPÉCIFIQUEMENT D'UNE SITUATION PARTICULIÈRE.

2.3 ÉTHIQUE ET PRATIQUES D'AFFAIRES

Conflits d'intérêts

En tant qu'employé-e, dirigeant-e, consultant-e ou administrateur-riche, vous devez agir honnêtement et éthiquement et dans le meilleur intérêt d'Innergex en évitant de vous placer dans des situations où votre intérêt personnel est en conflit, ou peut donner l'impression de créer un conflit, avec vos fonctions ou avec les intérêts d'Innergex ou de ses parties prenantes.

Si vous (i) êtes partie à un contrat ou à une opération conclue ou envisagé avec Innergex, (ii) agissez à titre d'administrateur-e ou dirigeant-e d'une partie à un contrat ou à une opération conclue ou envisagée avec Innergex, ou (iii) avez un intérêt important dans une personne ou un membre du groupe d'une personne qui est partie à un contrat ou à une opération conclue ou envisagée avec Innergex, vous devez divulguer la nature et l'étendue de votre intérêt à votre gestionnaire immédiat ou, dans le cas d'un-e administrateur-riche, au président du conseil d'administration ou au Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire.

Dans de telles circonstances, un membre du conseil d'administration ne doit pas recevoir de matériel fourni au conseil d'administration ou aux membres des comités, être présent-e lors des réunions du conseil d'administration ou des comités lorsque la matière en question est discutée, voter sur toute résolution visant à approuver un tel contrat ou opération, ou recevoir une copie du procès-verbal, sauf pour examiner la partie du procès-verbal contenant l'information relative à la divulgation d'un tel conflit d'intérêt.

Tout membre de l'équipe d'Innergex doit s'abstenir de participer au processus de négociation et de prise de décision en ce qui concerne cette partie.

Prévention de la corruption

Adhérer à des normes éthiques élevées signifie que nous ne prendrons pas part, directement ou indirectement, à des pratiques fondées sur la corruption, les pots-de-vin, les ristournes ou toute autre pratique commerciale frauduleuse.

Il est interdit d'utiliser des fonds ou des actifs de la Société, de même que des fonds ou actifs personnels, à des fins illégales, incorrectes ou contraires à l'éthique. À cet égard, nous ne sommes pas autorisé-e-s à :

- (i) offrir, donner ou promettre quoi que ce soit de valeur à un-e représentant-e du gouvernement dans le but d'obtenir ou de maintenir quelque transaction d'affaires ou quelque avantage que ce soit ;
- (ii) offrir, promettre ou donner quelque

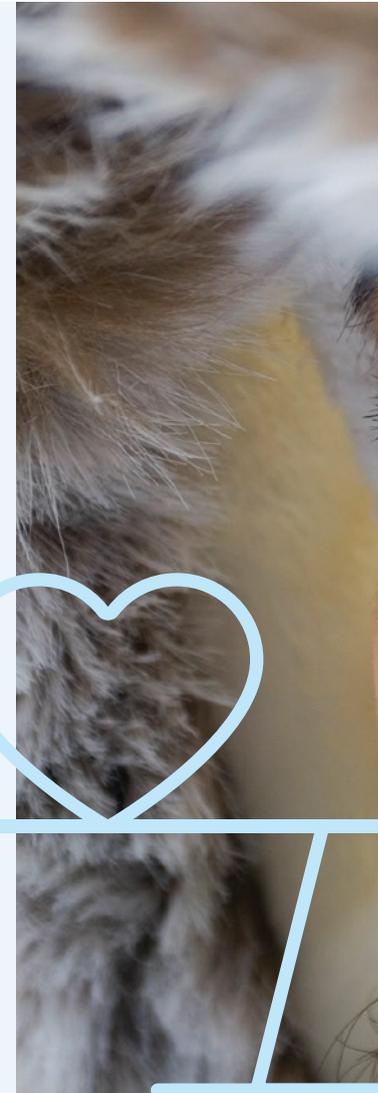
pot-de-vin que ce soit à quelque personne que ce soit, directement ou indirectement. Un pot-de-vin est un paiement ou un cadeau de valeur (ou la promesse de celui-ci) effectué afin de sécuriser ou de récompenser l'exécution d'une activité ou un avantage commercial inapproprié ;

- (iii) payer pour quelque divertissement d'affaires ou frais de déplacement que ce soit, ou donner des cadeaux aux représentant-e-s du gouvernement à moins d'avoir obtenu l'approbation préalable à la fois du service des affaires publiques et du service juridique ;
- (iv) retenir les services d'un-e consultant-e, d'un-e agent-e ou d'un intermédiaire qui est en contact, négocie ou fait affaire avec un-e représentant-e du gouvernement jusqu'à ce qu'une vérification diligente suffisante ait été réalisée pour permettre à Innergex de conclure d'une façon raisonnable que la ou le consultant-e, agent-e ou intermédiaire comprend et respecte pleinement les lois anticorruption applicables ;
- (v) effectuer quelque paiement que ce soit à des représentant-e-s ou employé-e-s du gouvernement (ou à des personnes qui leur sont liées) pour accélérer ou garantir l'exécution d'une action gouvernementale d'ordre administratif (parfois appelé « versement incitatif ») ;
- (vi) au nom d'Innergex, verser quelque forme de contribution que ce soit à tout-e candidat-e à un poste politique ou à un parti politique, à moins d'avoir reçu l'approbation écrite du service juridique.

La politique anti-corruption et anti-pots-de-vin complète ces normes et est disponible au www.innergex.com.

Offrir et accepter des cadeaux et autres avantages

Offrir un cadeau ou un avantage à certaines entités ou individus, ou recevoir d'elles un cadeau ou un avantage peut engendrer un conflit d'intérêts, de la corruption ou un pot-de-vin. Vous devez éviter d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou autres avantages s'il est probable que ceux-ci soient destinés, ou puissent être perçus comme tels, à influencer de manière inappropriée le jugement de la personne qui les reçoit. Avant d'accepter un cadeau d'une valeur supérieure à 250,00 \$CAN, vous devez en informer votre gestionnaire par écrit. L'expression « cadeau » désigne des biens, services, faveurs, prêts, voyages, hébergements, divertissements, etc.



OUI OU NON?

⊕ **OUI**
OBTENIR L'AUTORISATION AU PRÉALABLE DU CHEF DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE OU DU CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE AVANT DE NÉGOCIER DES ACTIONS D'INNERGEX.

⊖ **NON**
EFFECTUER DES TRANSACTIONS EN SE BASANT SUR DE L'INFORMATION PRIVILÉGIÉE OU CONSEILLER À D'AUTRES DE LE FAIRE.

⊕ **OUI**
EN CAS DE DOUTE, COMMUNIQUER AVEC LE CHEF DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.



Exactitude des livres et registres

Innergex tient des livres et registres complets, justes, exacts et conformes aux principes comptables applicables et aux exigences de divulgation prévues par la loi.

Tous les membres de l'équipe d'Innergex doivent voir à ce que toutes les données inscrites dans les livres et les registres de la Société soient précises et complètes, et ils doivent respecter toutes les procédures comptables et les contrôles internes de la Société.

Les biens et installations d'Innergex

Nous devons toujours garder et protéger les biens, équipements, ressources et installations d'Innergex et les traiter avec le plus grand soin. Les actifs d'Innergex ne doivent servir qu'à des fins commerciales légitimes et légales.

Respect de l'environnement et de nos communautés hôtes

Innergex s'est bâtie une réputation enviable en veillant à ce que ses activités s'intègrent harmonieusement à celles des communautés hôtes. En particulier, dans l'exercice de nos activités, nous :

- observons les règlements et les lois environnementales applicables en tout temps ;
- soutenons le développement économique, social et culturel des communautés hôtes ;
- coopérons, dans la mesure du possible, avec les programmes mis en place pour le mieux-être des communautés hôtes ;
- atténuons l'impact environnemental des activités d'Innergex autant que possible ;
- et mettons en œuvre des mesures correctives, lorsque nécessaire.

Chacun-e de nous se doit de prendre des précautions raisonnables pour s'assurer que les activités d'Innergex soient menées dans le souci de l'environnement et soient intégrées harmonieusement avec les communautés hôtes.

Information confidentielle et protection de la vie privée

Vous pouvez avoir accès à des informations confidentielles et sensibles sur Innergex, notre personnel, nos opérations, nos projets en développement ou potentiels ou nos occasions d'affaires. Vous ne devez pas divulguer ces informations confidentielles à quiconque, autre que les personnes ou entités qui ont une raison valable d'y accéder. Tous les renseignements personnels doivent être protégés par des mesures adéquates en égard à la sensibilité de l'information et ne peuvent être utilisés qu'aux fins indiquées pour lesquelles ils ont été

recueillis. Utilisez ces informations uniquement dans l'exercice de vos fonctions.

Divulgation de l'information

Il est crucial, à titre de société publique, que nous nous conformions à toutes les lois et tous les règlements sur les valeurs mobilières et que nous assurions à nos investisseur-e-s, en temps opportun, une divulgation de l'information qui soit à la fois complète, fidèle et exacte. Par conséquent, chaque membre de l'équipe d'Innergex doit s'engager à agir en conformité avec la Politique sur la communication de l'information disponible au www.innergex.com.

Maintenir la sécurité de l'information

Le réseau, le matériel électronique, le système de messagerie et Internet et l'équipement d'Innergex vous sont fournis pour une utilisation professionnelle. Vous ne devez pas les utiliser pour accéder, télécharger ou diffuser de l'information qui :

- peut être considérée comme offensante, illégale, contraire à l'éthique ou discriminatoire ; ou
- pourrait nuire à la réputation d'Innergex.

Un usage personnel minimal des systèmes d'Innergex est autorisé, mais ne doit pas gêner vos responsabilités professionnelles ou l'exploitation efficace du réseau et des installations informatiques d'Innergex. Vous êtes invité-e-s à consulter périodiquement les politiques d'Innergex à l'égard de l'utilisation du courrier électronique, des médias sociaux et de l'Internet, de même que les autres politiques en vigueur, notamment : la Politique de sécurité TI, la Politique d'utilisation des ressources informatiques, la Politique sur l'utilisation des médias sociaux et la Politique sur l'utilisation des téléphones cellulaires d'entreprise et disponibles sur l'Intranet d'Innergex.

Débit d'initiés

Chaque membre de l'équipe d'Innergex s'engage à respecter la Politique en matière de transactions d'initiés disponible au www.innergex.com.

Le délégué à la protection des données (DPD) s'assure que le traitement des données personnelles est effectué conformément aux lois et règlements en vigueur.

Pour toute question concernant la gestion de vos données personnelles, veuillez communiquer

avec votre délégué :

YVES BARIBEAULT

Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire

A/S Affaires juridiques – Gestion documentaire

INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

1225, rue Saint-Charles Ouest, 10^e étage

Longueuil (Québec)

J4K 0B9 Canada

Téléphone : 450 928-2550 x1230

Télécopieur : 450 928-2544

DPD-DPO@innergex.com

3

PROCÉDURE DE DÉNONCIATION

QUE FAIRE SI... ?

LE RESPECT DU PRÉSENT CODE EST FONDÉ SUR LA COLLABORATION ET LA VIGILANCE DE CHACUN·E D'ENTRE NOUS.

Il est essentiel que tout manquement soit identifié, signalé et corrigé dans les meilleurs délais, sans crainte de représailles ou de reproches visant les membres de l'équipe qui signalent une inconduite soupçonnée ou qui fournissent de l'information dans le cadre d'une enquête. Il est important de signaler toute violation suspecte ou réelle, car garder le silence pourrait avoir un effet négatif sérieux sur Innergex et toute personne pouvant être affectée par cette violation.

Si vous avez des questions, avez besoin de conseils ou avez des raisons de croire qu'une disposition de ce Code a été enfreinte, ou que vous l'avez enfreinte, vous devez en parler à l'une des personnes suivantes :

- votre gestionnaire ;
- la Chef de la direction des ressources humaines ;
- le Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire.

Vous pouvez aussi utiliser la LigneÉthique d'Innergex pour signaler de bonne foi un cas d'inconduite ou ce que vous percevez comme étant un manquement au Code, ou à une autre politique d'Innergex. À votre choix, il est possible de signaler de telles situations de façon anonyme. La LigneÉthique

est gérée par un fournisseur de service indépendant 24 heures par jour, sept jours par semaine, avec des opérateurs qui peuvent vous répondre en français, en anglais ou en espagnol. Les opérateur·rice·s documentent le signalement et soumettent un rapport au Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire et à la Chef de la direction des ressources humaines, qui doivent en prendre connaissance et le traiter, en collaboration avec un ou plusieurs membres de l'équipe, dépendamment de la nature de la plainte. Les parties et témoins à un processus d'enquête doivent maintenir la confidentialité à ce sujet afin de ne pas porter atteinte à la réputation de quiconque.

Pour joindre la LigneÉthique d'Innergex, composez sans frais

Au Canada et États-Unis :

1-844-809-9450

En France : +44 20 8939 1650

Au Chili : Telmex : 800-225-288

Telefonica : 800-800-288

ENTEL : 800-360-312

ou suivez ce lien :

www.innergex.ethicspoint.com

En outre, une Politique relative aux dénonciations qui vous protège contre les représailles dues au fait que vous signalez un problème de bonne foi a été adoptée. Nous vous invitons à consulter la Politique relative aux dénonciations, disponible à l'adresse : www.innergex.com

QUELS SONT LES FACTEURS QUI PEUVENT M'AIDER À IDENTIFIER LES VIOLATIONS POTENTIELLES DU CODE ?

Quelques exemples de signaux d'alerte

Si vous entendez :

"PEU IMPORTE COMMENT C'EST FAIT, POURVU QUE ÇA SOIT FAIT."

"TOUT LE MONDE LE FAIT."

"PERSONNE NE SAURA JAMAIS."

"PEUT-ÊTRE JUSTE POUR CETTE FOIS."

"QU'EST-CE QUE CELA VA M'APPORTER?"

...vous êtes peut-être en terrain glissant, du point de vue de l'éthique.

POUR VOUS AIDER À IDENTIFIER LES VIOLATIONS POTENTIELLES DU CODE, POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

→ EST-CE LÉGAL ?

→ EST-CE JUSTE ET ÉQUITABLE ?

→ EST-CE QUE LA RÉPUTATION D'INNERGEX SERAIT TOUCHÉE SI CETTE SITUATION DEVENAIT PUBLIQUE ?

→ COMMENT ME SENTIRAI-JE SI MA FAMILLE, MES AMI·E·S OU MES VOISIN·E·S SAVAIENT CE QUE NOUS FAISONS ?

→ EST-CE QUE CETTE SITUATION PEUT CRÉER UN CONFLIT ENTRE MES INTÉRÊTS ET CEUX D'INNERGEX ?

→ PEUT-ELLE CRÉER L'APPARENCE D'UN CONFLIT ?

→ EST-CE QUE ÇA ME SEMBLE JUSTE ?

→ EST-CE QUE JE PEUX VIVRE AVEC CETTE DÉCISION ?

→ EST-CE QUE ÇA ME DÉRANGE ?

→ COMMENT ME SENTIRAI-JE SI J'ÉTAIS VICTIME DE CETTE VIOLATION ?

En cas de doute, parlez-en.

N'HÉSITEZ PAS À PARLER À VOTRE GESTIONNAIRE, À LA CHEF DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES OU AU CHEF DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE.



4 SANCTIONS EN CAS DE VIOLATION. DES NORMES STRICTES ET DES SANCTIONS CONSÉQUENTES.

Le non-respect de ce Code, des Documents corporatifs (tel que définis ci-dessous) ou de la loi peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le congédiement pour cause sans préavis ou indemnité de préavis. Les employé-e-s, les dirigeant-e-s ou les membres du conseil d'administration qui enfreignent la loi s'exposent et exposent Innergex à des sanctions pénales ou civiles.

Dérogation

Ce Code n'a pas été conçu dans l'idée qu'il soit possible d'y déroger en quelque circonstance que ce soit. Bien que la chose soit improbable, toute dérogation envisagée à ce Code et accordée à un membre du personnel ne peut l'être qu'avec l'approbation d'un membre de la haute direction. Par ailleurs une dérogation accordée à un membre de la haute direction ou à un membre du conseil d'administration ne peut l'être qu'avec l'approbation du conseil d'administration. Le cas échéant, toute dérogation doit être divulguée conformément aux règles applicables. Si, exceptionnellement, une dérogation est envisagée pour un membre de l'équipe d'Innergex autre qu'un membre de la haute direction ou du conseil d'administration, cela doit être fait avec l'approbation préalable écrite du Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire et du Président et chef de la direction et être portée rapidement à l'attention du Comité de régie d'entreprise.

5 FORMATION ANNUELLE ET CERTIFICATION POUR UN ENGAGEMENT RÉEL DE LA PART DE CHACUN·E D'ENTRE NOUS.

Dans le cadre de notre programme de formation, l'ensemble des membres du personnel doivent signer une confirmation annuelle attestant avoir pris connaissance et compris les principes du présent Code et l'ensemble de ses dispositions, ainsi que toutes les politiques et les procédures qui y sont mentionnées (collectivement, les « Documents corporatifs »).

Les Documents corporatifs sont disponibles :

- sur Vision à l'adresse : <https://ingxintra.sharepoint.com/sites/visionApp/>; ou
- sur notre intranet à l'adresse : <https://ingxintra.sharepoint.com/SitePages/Home.aspx>; ou
- sur notre site Internet à l'adresse : www.innergex.com; ou

- auprès du bureau du Secrétaire ou du service des ressources humaines.

Si vous éprouvez des difficultés dans l'application ou la compréhension des documents corporatifs, vous devez demander de l'aide et du soutien. Dans ce cas, le Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire, votre gestionnaire ou un·e représentant·e des ressources humaines peut vous aider.

6 APPROBATION ET RÉVISION DU CODE. CETTE VERSION DU CODE EST ENTRÉE EN VIGUEUR EN NOVEMBRE 2023.

Le code a été approuvé par le conseil d'administration d'Innergex et est révisé chaque année.

7 RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION.

LE RESPECT DES DOCUMENTS CORPORATIFS DE LA SOCIÉTÉ EST ESSENTIEL. LES DOCUMENTS CORPORATIFS DE LA SOCIÉTÉ ONT ÉTÉ ÉLABORÉS ET SONT FOURNIS À CHAQUE MEMBRE DE L'ÉQUIPE D'INNERGEX AFIN DE S'ASSURER QU'IL SOIT PLEINEMENT CONSCIENT DE SES RESPONSABILITÉS ET DE SES DEVOIRS.

Chaque membre de l'équipe d'Innergex est tenu de confirmer, à son embauche ou à son élection à titre d'administrateur·rice, selon le cas, et sur une base annuelle par la suite, qu'il ou elle :

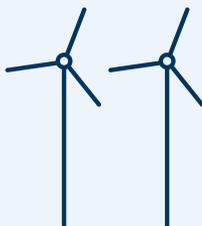
- a lu et compris le présent Code et toutes les politiques et procédures qui y sont mentionnées ;
- est disposé·e à accepter et accepte de respecter les termes du présent Code et toutes les politiques et les procédures qui y sont visées, tel que modifiées de temps à autre ; et
- accepte de mettre à jour régulièrement sa connaissance du présent Code et toutes les politiques et les procédures qui y sont visées, puisqu'elles sont modifiées de temps à autre.

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.



La transition vers une économie sans carbone est à notre portée. Plus que jamais, Innergex concentre ses actions sur la lutte aux changements climatiques.



Nous créons un monde meilleur grâce à l'énergie renouvelable, et c'est pourquoi nous pouvons croire en un futur prospère pour nous tous.



INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

BUREAU DE LONGUEUIL (SIÈGE SOCIAL)

1225 rue Saint-Charles Ouest
10^e étage
Longueuil (Québec)
J4K 0B9 Canada
Tél.: 450 928-2550
Télé.: 450 928-2544

BUREAU DE VANCOUVER

888 rue Dunsmuir
Bureau 1100
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3K4 Canada
Tél.: 604 633-9990
Télé.: 604 633-9991

BUREAU DE LYON

22 rue Seguin
69002 Lyon
France
Tél.: +33 04 26 46 03 96
Télé.: 450 928-2544

BUREAU DE SAN DIEGO

3636 Nobel Drive
Bureau 260
San Diego (Californie)
92122 États-Unis
Tél.: 858 346-4004
Télé.: 450 928-2544

BUREAU DE SANTIAGO

Av. Isidora Goyenechea 3477,
piso 21, Las Condes, Santiago
Chili
Tél.: +562 23787970

info@innnergex.com

innnergex.com